



Toute manifestation est susceptible d'être annulée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. L'accès aux salles municipales (Brassens, Grémaux, Rouges Barres) et la Médiathèque est soumis au Passe Vaccinal (à partir de 16 ans), et au Passe Sanitaire (de 12 à 15 ans). Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans.



SUR VOS TABLETTES

➤ Mardi 1^{er}

- **Municipalité** Conseil Municipal / Salle Brassens - 20h.

➤ Mercredi 2

- **Municipalité** Luc le chansonnier animera votre marché hebdomadaire de 15h à 18h30.

➤ Jeudi 3 et 17

- **Comité Local du Secours Populaire** Portes ouvertes / Ancienne Mairie - 14h30 à 18h.

➤ Lundi 21

- **Municipalité** Atelier Mieux-être « Estime et affirmation de soi » / Salle des rouges barres - 18h.

➤ Mercredi 23

- **Donneurs de sang bénévoles** Collecte don du sang sur rendez-vous / Salle Brassens - 15h30 à 19h30.

➤ Samedi 26

- **APEI** Carnaval / Salle Brassens et déambulations dans Lezennes - 15h30.



ENQUÊTE PUBLIQUE

La société Aéroport de Lille SAS a déposé des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire concernant la modernisation de l'aéroport. Ainsi, par arrêté préfectoral, la demande de la société est soumise à enquête publique jusqu'au 14 février 2022 à 17h. Vous pouvez prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact sur le site du registre dématérialisé :

<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>



LEZ'ESCAPE GAME

➤ Jeu d'énigmes à Lezennes

En 2020, une trentaine d'équipes avait participé à notre animation Lez'Escape Game numérique sur les traces du Professeur Isidore Curie et sa maintenant légendaire coupe de cheveux (cf ici : <https://youtu.be/aSJ-ZZTGLWU> pour retrouver l'épilogue de la saison 1). Et bien il est de retour !

Mais ce coup-ci, histoire de vraiment vous évader, l'aventure se fera en extérieur dans Lezennes.

Et vous pourrez la vivre quand vous voulez. Entre amis, en famille, en semaine, le week-end, le matin ou l'après-midi, c'est vous qui choisissez.

Pour se lancer, il suffit juste :

- de vous (au moins 2 personnes c'est plus fun mais vous pouvez le faire seul si cela vous dit),
- d'un téléphone mobile avec accès à internet,
- d'un objet symbolisant Lezennes,
- d'avoir environ 1h30 devant vous (ou plus si affinités, mais vous pouvez aussi le faire en plusieurs fois).

Et pour commencer l'aventure, nous avons reçu ce message du Professeur Isidore :

«Hello les amis, cela fait maintenant un an que je travaille sur ce qui fait le bonheur des Lezennois(es) et Euréka ! J'ai trouvé un nouvel ingrédient. Et tout laisse à penser qu'il est lié au Lac Bleu. Alors partez à sa recherche ! Pour démarrer, comme pour toute course, il vous faut un dossard. Alors allez faire un tour là où on retire d'habitude ceux des Foulées d'Isidore. C'est complexe ? Pas pour des sportifs comme vous, et mon ami Philippe vous y attend du côté de l'entrée. À vos marques, prêts, partez ! ».

Si vraiment vous étiez coincés avant même de partir ou tout au long de l'aventure, envoyez un SMS au professeur Isidore Curie au 06 83 73 44 11. S'il n'est pas chez le coiffeur, il pourra peut-être vous aider.



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'UN TIERS-LIEU À LEZENNES

La commune de Lezennes s'est engagée à impulser la création d'un Tiers-lieu sur son territoire, et a organisé 2 réunions publiques en mai et juin 2021 où a été exprimé le besoin de développer plusieurs activités. Le présent appel vise à encourager d'autres porteurs de projet à présenter leur initiative, leur idée d'activité ou de service qui pourraient voir le jour au sein de ce futur Tiers-Lieu à Lezennes.

Qu'est-ce qu'un Tiers-Lieu ?

C'est un espace hybride et ouvert qui, par les activités qu'il propose, devient un lieu d'échanges et de rencontres inédit. Il peut être à la fois commerce de proximité (complémentaire aux commerces existants), espace de travail et lieu de partage, de coopération, de création et de détente.

Citoyen-ne collectif, association, commerçant-e, entreprise, cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert à tous les porteurs de projet motivés pour le développement de ce nouvel espace.

➤ Présentez-nous avant le 20 février 2022, vos envies, vos propositions/suggestions, en quelques lignes ou en quelques pages en précisant vos coordonnées (Nom, Prénom, Email, Tél...) à : mairie@lezennes.com ou en version papier à la Mairie.

Les candidat-e-s ayant manifesté leur intérêt seront recontacté-e-s après étude de l'ensemble des propositions en vue d'organiser la coordination des initiatives réalisables et envisager ensemble le choix d'un site et les travaux et aménagements à réaliser (intérieur et extérieur).

Pour plus de détails sur la démarche ou avant de candidater, vous pouvez nous contacter :

devdurable@lezennes.com ou par téléphone 03.20.91.59.01



FOCUS : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2022

Cette année, l'élection présidentielle se tiendra les dimanches 10 et 24 avril 2022 et sera suivie par les législatives qui se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022. En cas d'impossibilité à se rendre aux urnes, il est toujours possible de voter par procuration. Attention, pour pouvoir voter il est important de vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous inscrire sur les listes à tout moment, sur le site de service-public.fr ou en vous rendant à l'accueil de la Mairie : la date limite pour l'élection présidentielle est fixée au 2 mars (en ligne) et 4 mars (papier) et vous avez jusqu'au 4 mai (en ligne) et 6 mai (papier) pour les législatives.

Qui a le droit de voter par procuration et quand faire les démarches ?

Vous avez le droit de voter par procuration quel que soit le motif de votre absence. Aucun justificatif ne vous sera demandé. S'il est possible de donner procuration à tout moment jusqu'à la veille du scrutin, il est conseillé de s'y prendre le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

À qui peut-on confier son vote ?

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez désormais donner procuration à n'importe quel électeur de confiance. Il n'est plus nécessaire qu'il soit inscrit dans la même commune que la vôtre. La personne choisie, appelée mandataire, devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote, avec une pièce d'identité, pour voter à votre place, selon vos consignes et ne pourra pas détenir, plus de deux procurations, dont une seule établie en France. Le mandataire ne recevra aucun document. C'est à vous de l'avertir de la procuration et du bureau de vote dans lequel il devra voter.

Comment établir une procuration ?

- Sur Internet : Vous pouvez effectuer la demande en ligne sur le site maprocuracion.gouv.fr. Une fois le formulaire rempli, vous recevez par mail un numéro de référence de dossier. Vous avez alors 2 mois pour faire valider votre demande en vous rendant dans n'importe quel commissariat de police, brigade de gendarmerie ou consulat avec votre référence de dossier et une pièce d'identité.
- Remplir un formulaire sur place : Vous pouvez vous rendre, avec un justificatif d'identité, directement dans un commissariat de police (où qu'il soit), une gendarmerie (où qu'elle soit), le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou résidence, un lieu accueillant du public défini par le Préfet, un consulat.

Comment annuler une procuration ?

Vous pouvez résilier votre procuration à tout moment, pour changer de mandataire ou voter directement. Cette résiliation s'effectue devant les mêmes autorités et dans les mêmes formes. L'imprimé est le même que pour l'établissement d'une procuration.

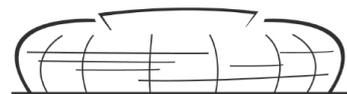


PLU 3

➤ Ateliers Grand Public

Dans le cadre de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme, la MEL organise prochainement plusieurs événements sous la forme d'atelier-débats thématiques ouverts au grand public et à l'ensemble des acteurs du territoire.

- Habitat/Mobilité, le mardi 1er février 2022 à 18h30 (salle du conseil municipal, 19 avenue Clemenceau à Lambersart) ;
- Air/Climat/Energie, le mercredi 23 février 2022 à 18h30 (salle Gustave Dedecker, 27 rue Jean Jaurès à Croix).



STADE PIERRE MAUROY

- **Dimanche 6 : 20h45**
Ligue 1
LOSC vs PARIS SG*
- **Vendredi 18 : 21h**
Ligue 1
LOSC vs FC METZ*

* Le dispositif de filtrage d'accès à la commune est déployé 2h avant l'événement (sous réserve de modification de l'horaire de l'événement).



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

» Simplifiez vos démarches

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la MEL a mis en place le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui s'adresse aux particuliers et professionnels. Le GNAU vous permet de réaliser à tout moment vos demandes de certificats d'urbanisme, de déclarations préalables, de permis de construire, de permis d'aménager... et de centraliser tous les éléments transmis au même endroit, et également de suivre l'avancée de votre dossier en temps réel et consulter les pièces jointes transmises par le service instructeur.

Comment déposer votre dossier : Rendez-vous sur le site gnau.lillemetropole.fr accessible depuis le site internet puis inscrivez-vous ou connectez-vous via FranceConnect.



L'ABÉCÉDAIRE DE LA VIE QUOTIDIENNE

» Objets trouvés ou perdus

Un objet trouvé est un objet qui a été perdu par son propriétaire dans un lieu ouvert au public et trouvé par une autre personne. L'objet trouvé appartient toujours à son propriétaire. Tout objet trouvé doit être déposé à la mairie ou à la police municipale. Les objets sont conservés pendant 1 an et 1 jour sauf pour les documents officiels qui sont conservés 15 jours puis transmis au service émetteur s'ils ne sont pas restitués. Si vous avez perdu un objet sur la commune de Lezennes, dans un lieu public ou sur la voie publique, vous pouvez le signaler à la police municipale ou à la mairie en laissant vos coordonnées. Si votre objet est retrouvé, vous serez averti par le service compétent.



SOCIAL - AÎNÉS - SANTÉ - SOLIDARITÉ

» Repas annuel des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 6 mars, à partir de 12h15 salle Brassens. Vous êtes lezennois et avez 65 ans et plus (pour un couple, il suffit que l'un des deux remplisse cette condition), venez vous inscrire en mairie avant le samedi 20 février. À ce jour, le passe vaccinal devra être présenté lors de l'inscription et pour accéder à la salle Brassens, le jour du repas. Un rappel sera fait dans le LIQ de mars.

» Ateliers pour tablettes numériques ARDOIZ

De nouveaux ateliers numériques seront proposés à partir de la mi-mars aux seniors de 60 ans et plus. Des tablettes louées par la municipalité avec l'aide du Département vont être prêtées gratuitement pendant 6 mois. A l'issue de ces 6 mois, si vous le voulez, vous pourrez les acquérir à un prix privilégié, actuellement de 199 €. **Venez vous inscrire en mairie avant le 15 février**, nous vous contacterons en mars.

» Les ateliers mieux-être

Moments d'échanges autour de la santé mentale et psychique, ils sont ouverts à tous, et permettent à chacun de découvrir différents thèmes ou encore d'approfondir ses connaissances. Organisés autour de témoignages, les ateliers mieux-être contribuent à démystifier les peurs, les tabous, les non-dits et les représentations erronées. Ils permettent à tous de s'exprimer, de questionner, de trouver des réponses et des outils simples pour avancer, dans une atmosphère de dialogue où chacun est acteur de sa santé ou de celle de ses proches. Le lundi 21 février le thème abordé sera « l'estime et l'affirmation de soi », salle des Rouges Barres, 4 rue Chanzy de 18h à 20h.



PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE

» Espace Petite Enfance :

• Consultation infantile

Les consultations se font sur le site de l'UTPAS d'Hellemmes jusqu'à nouvel ordre. Veuillez téléphoner au 03 59 73 96 60 pour prendre un rdv.

• Baby Gym

Samedi 26 de 10h à 11h30 sur inscription obligatoire = 1 enfant / 1 parent.

+ d'infos : relaispetiteenfance@lezennes.com

• Guichet unique

Pour toute demande de mode de garde, veuillez vous rapprocher de la coordination petite enfance/enfance/jeunesse au 03 20 56 54 12 et par mail à coordinationpe@lezennes.com

» Ecoles, temps périscolaires et extra scolaires

Inscriptions aux temps périscolaires du mois de mars 2022 :

Retour impératif des tableaux d'inscription par mail uniquement (periscoadmin@lezennes.com) avant le lundi 7 février.

Les dates des vacances d'hiver :

Du lundi 7 au vendredi 18 février inclus. Seuls les enfants lezennois et les enfants scolarisés à Lezennes peuvent être accueillis.

» Maison des jeunes

Les jeunes avaient cuisiné 80 litres de soupe lors du marché de Noël et ont permis de récolter près de 300€ au profit du Téléthon.

» INSCRIPTION ECOLES RENTREE 2022/2023

Vous avez un enfant né en 2019, il va rentrer à l'école maternelle en septembre 2022, voici la procédure d'inscription : Se rapprocher de la mairie pour remplir une demande de scolarisation. Pour toute demande non lezennoise, demande de dérogation obligatoire par courrier expliquant les raisons.

» Lancement des Défis Durables 2022 réalisés par la Maison des Jeunes

Pendant les vacances de Noël, 13 jeunes ont préparé, avec le soutien de l'équipe d'animation, le Calendrier du Développement Durable 2022.

Son objectif ? Encourager les lezennois à relever un défi par mois jusqu'aux vacances d'été pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ! Les adolescents ont choisi leurs défis en s'appuyant sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui sont 17 objectifs mondiaux que les États membres des Nations Unies se sont engagés à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030).

Ils portent sur de nombreux sujets : protection de la planète, construction d'un monde plus pacifique, possibilité pour chacun de vivre en sécurité et dans la dignité... Grâce aux ados, ces grands sujets s'inventent à Lezennes et leurs défis sont l'occasion de contribuer localement au développement durable.

Le défi du mois de février : Récolte de denrées alimentaires non périssables au profit des Restos du Cœur de Lezennes. La générosité et la solidarité durent toute l'année! Déposez vos dons à la Maison des Jeunes pendant tout le mois de février lors des horaires d'ouverture : Mardi et vendredi de 17h à 19h, mercredi de 14h à 19h ou tous les matins de 10h à 12h pendant les vacances scolaires.



CULTURE

» MÉDIATHÈQUE

» La Malle à Histoires :

Mercredi 2 - 10h15 :

Des histoires, des comptines pour rire, trembler, rêver et partager. Thème : Amour. Enfants de moins de 3 ans. Entrée libre.

» Atelier cousu main

- Mercredis 9 et 23 à 14h30
- Vendredis 4 et 18 à 17h
- Samedis 5 et 19 à 10h

À partir de 12 ans. Entrée libre.



COMMERCES

» Instants Sucrés

Fermeture de lundi 7 février inclus au mercredi 16 février inclus. Réouverture jeudi 17 février.

La pharmacie du Grand Stade sera de garde le dimanche 6 février. Tél : 03 20 91 28 27
Adresse : 32 rue Gambetta



ÉTAT CIVIL

Bienvenue à :

» Marilou CARTON

Sincères condoléances à la famille de :

» Pierre CARPENTIER

PACS :

» Si vous souhaitez vous pacser, merci de prendre rendez-vous en téléphonant en mairie.



PERMANENCES

• Emploi et Formation :

Sur rdv en téléphonant en mairie.

• ACTIOM «mutuelle solidaire» :

Le vendredi 11 sur rdv en téléphonant en mairie

• ADIL (Agence d'Information sur le Logement) :

Pas de permanence à Lezennes mais vous pouvez téléphoner au 03 59 61 62 59 pour connaître les permanences sur les autres sites. Site web : <https://www.adilnpsc.fr/nospermanences>

• AIAVM (Aide aux Victimes) :

Permanences les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, de 14h à 17h, en Mairie.

Sur rdv en téléphonant au 03 20 49 50 79.

• Conseiller Info Energie

Permanence le 3^{ème} mercredi du mois, uniquement sur rdv au 06 87 95 86 94.

• Urbanisme

Les samedis 12 et 26 de 9h à 12h en Mairie. Sans rendez-vous.

• Conseillers départementaux :

Permanences le samedi 12 février de 9h30 à 12h en Mairie. Sans rendez-vous.

• Conciliateur de justice :

Permanences les jeudis 10 et 24 sur rdv en téléphonant en mairie.

• Député :

Permanence de Monsieur le Député en Mairie de Lezennes le 1^{er} mardi du mois de 15h30 à 17h30. Avec ou sans rdv. Tél : 06 48 44 25 91.

Retrouvez nous aussi sur...
www.facebook.com/VilledeLezennes
www.lezennes.fr
Téléchargez l'application CityAll
Contact : mairie@lezennes.com



Flashez ce QR code pour télécharger l'application CityAll.

Si vous souhaitez recevoir le LIQ par mail, vous pouvez écrire à mairie@lezennes.com en indiquant vos coordonnées.



DÉCHETS VERTS

Une benne sera mise à votre disposition

Les samedis 5 et 19 de 10h à 12h
Centre Technique Municipal

COLLECTE DES DMS

Prochaine collecte des Déchets Ménagers Spéciaux le samedi 19 de 14h à 15h

Parking de la Salle Brassens